

Le 21 septembre 2020

**Par SDÉ et courriel**

M<sup>e</sup> Véronique Dubois  
Secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
2<sup>e</sup> étage, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Joelle Cardinal**  
Avocate

Hydro-Québec– Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 5211  
Télec. : 514 289-2007  
C. élec. : Cardinal.Joelle@hydro.qc.ca

**OBJET : Demande de fixation de tarifs et conditions de service pour l'usage  
cryptographique appliqué aux chaînes de blocs**  
**Dossier Régie : R-4045-2018 Phase 1- Étape 3**  
**Notre référence; R056133**

---

Chère consœur,

Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le « **Distributeur** ») souhaite par la présente, et d'un commun accord avec l'AREQ, faire part à la Régie de l'impossibilité de déposer l'entente finale entre les parties dans le délai imparti, tel qu'ordonné par la décision D-2020-121. Le Distributeur et l'AREQ indiquent qu'un dépôt en date du 25 septembre est plus réaliste et permettrait aux parties de bénéficier du temps nécessaire pour finaliser l'entente.

Veuillez recevoir, chère consœur, nos meilleures salutations.

*(s) Joelle Cardinal*

**JOELLE CARDINAL**, avocate

c. c. Intervenants (par courriel seulement)